

L'ASSOCIATION SAUVONS NOS ARBRES prend position sur le projet d'aménagement de la Plaine de Plainpalais

Grâce à notre persévérance, nos autorités ont pris conscience de l'attachement des citoyens genevois à la préservation des arbres bordant la Plaine de Plainpalais, et ont élaboré un projet conservant intégralement les arbres le long de l'Avenue du Mail et consistant d'autre part, à transplanter dans divers parcs du canton, 54 arbres de l'alignement le long de l'Avenue Henri-Dunant. Ainsi de la totalité des arbres à abattre, il ne reste, dans le projet actuel, que 6 arbres qui ne pourraient pas être sauvés.

Notre association est très attachée à la conservation de ces arbres dans l'alignement actuel. Cependant, au vu des derniers éléments dont nous avons pris connaissance, d'importantes mesures d'assainissement du sous-sol, de protection contre l'épandage de sel en hiver ainsi que contre les dommages causés aux troncs en surface, seraient indispensables pour assurer leur survie à terme.

S'il s'avère que ces mesures de protection soient impossibles à mettre en œuvre pour des raisons techniques ou financières, notre association, étant résolument opposée à l'abattage et priorisant la survie des arbres dans les meilleures conditions possibles, reste ouverte à la proposition de leur transplantation. Cette solution laisserait ainsi place à des plantations en pleine terre réalisées dans les meilleures conditions de développement pour les futurs arbres qui constitueront l'alignement le long de l'Avenue Henri-Dunant, assurant pour le futur une couverture foliaire optimale.

Notre association formule deux conditions par rapport à la réalisation du projet présenté :

1. La supervision de la transplantation et du suivi sur trois ans par un expert indépendant agréé par notre Association.
2. La mise en œuvre des mesures d'assainissement et de protection évoquées précédemment pour les nouveaux arbres de l'Avenue Henry Dunant, afin de leur assurer les meilleures conditions de développement.

En tout état de cause, l'association se verrait dans l'obligation de s'opposer par voie référendaire à tout nouveau projet d'abattage.